

SUD OUEST *nature*

Revue
trimestrielle
de la SEPANSO

— ZOOM

Pollution chimique
de l'air et des eaux
superficielles

Les océans n'en peuvent plus

ACTUALITÉ

Déviation du Taillan

Un élu fidèle à ses idées

VIE DE L'ASSO

Retour sur les 50 ans
de la SEPANSO

RÉSERVES NATURELLES NATIONALES

Etang de Cousseau

Banc d'Arguin

Marais de Bruges

Etang de la Mazière



SUD-OUEST NATURE

édité par la

SEPANSO

Membre fondateur de



Fédération des Sociétés pour l'Etude, la Protection
et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest

Association loi 1901 à but non lucratif
Affiliée à France Nature Environnement - Reconnue d'utilité publique



La **SEPANSO** agit dans tous les départements de l'ex-Aquitaine, et éventuellement dans les départements voisins, dans le but de sauvegarder la faune et la flore naturelles, en même temps que le milieu dont elles dépendent et d'oeuvrer en faveur de la protection des sites et du cadre de vie.

SOMMAIRE

EDITORIAL	Antidote à l'éco-anxiété	1
ACTUALITÉ		
	Déviation du Taillan, un élu fidèle à ses idées	2
	Saumons de l'Adour : la pêche enfin interdite !	3
VIE DE L'ASSOCIATION		
	La SEPANSO a fêté ses 50 ans : retour sur anniversaire placé sous le signe de la biodiversité	4
	Le rôle de représentant des APNE au Comité de Bassin Adour-Garonne	8
ZOOM	POLLUTION GÉNÉRALISÉE, COMMENT EN SORTIR ?	9
	Pesticides, une actualité brûlante	9
	Micropolluants : mieux connaître pour mieux agir	12
	Pesticides dans le Bassin d'Arcachon	14
TRANSPORTS	Jusqu'où irons-nous ?	16
JUSTICE	Pollution de l'estuaire par la Société des Docks et Pétroles d'Ambès	17
TRIBUNE LIBRE	Souvenirs de Tunisie	18
RÉSERVES NATURELLES NATIONALES		
	Premiers résultats d'un suivi de la fréquentation dans la Réserve Naturelle de l'Étang de Cousseau	19
	Réserve Naturelle du Banc d'Arguin : chantier participatif automnal	20
	Réserve Naturelle des marais de Bruges	20
	Réserve Naturelle de l'Étang de la Mazière : malle "POLLI"	21

N° 185

4ème trimestre 2019

Directeur de la publication : D. Delestre

Rédactrice en chef : C. Gouanelle

Comité de lecture et de rédaction : P. Barbedienne, C. Bonnet, M. Botella, D. Delestre, K. Eysner, J.M. Froidefond, B. Garreau, C. Gouanelle, S. Menaut, M. Rodes

Mise en page : K. Eysner

Couverture : Nous remercions Philippe Coudray, illustrateur bordelais, pour ce dessin, qui renvoie à la tribune qu'il signe en page 18.
www.philippe-coudray.com

Dépôt légal : 4ème trimestre 2019

Impression : Hiéroglyphe, 59 rue Jules Guesde, 33800 Bordeaux

Les auteurs conservent l'entière responsabilité des opinions exprimées dans les articles de ce numéro.
La reproduction, partielle ou intégrale, des textes et illustrations est soumise à autorisation préalable.

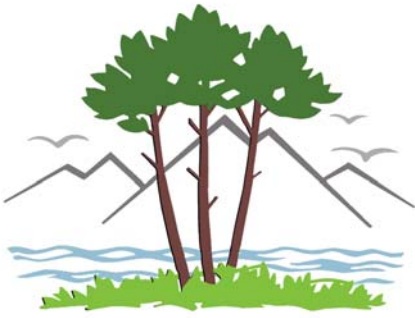


Fédération SEPANSO - 1-3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX - Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75 - federation.aquitaine@sepanso.org

Visitez notre site Internet



www.sepanso.org



Antidote à l'éco-anxiété

L'abus d'informations pessimistes concernant l'environnement ou le climat nuit à la santé mentale et favorise un nouveau symptôme chez nombre de nos concitoyens : l'éco-anxiété.

“Celle-ci toucherait majoritairement des classes sociales supérieures et éduquées, bien conscientes du changement qu'il faudra opérer dans leur mode de vie consumériste.”⁽¹⁾

D'où la nécessité d'évoquer aussi de bonnes nouvelles, qui confortent le moral du militant. En voici quelques-unes.

Le 7 novembre 2019, l'abandon par le gouvernement du projet immobilier controversé EuropaCity, temple de la consommation et des loisirs artificiels, s'étalant sur 80 hectares de terres agricoles de la région parisienne, a mis du baume au cœur de ceux qui luttent contre l'artificialisation des sols⁽²⁾.

Le 4 décembre 2019, le tribunal administratif de Bordeaux a donné raison aux associations requérantes (dont la SEPANSO) dans leur action juridique pour interdire la pêche professionnelle au saumon migrateur atlantique, au sein du port de Bayonne.

Solidarité et engagement sont de forts antidotes à l'éco-anxiété.

Les festivités autour des 50 ans de la SEPANSO, en septembre 2019, ont offert à nos adhérents un moment très convivial dans ce beau lieu de la Vacherie, prêté si gentiment par la mairie de Blanquefort : qu'elle en soit remerciée une nouvelle fois, ici.

C'est un grand moment d'intelligence et d'analyse qu'il nous a été donné d'écouter, dans la brillante conférence du journaliste Jean-Luc Porquet, malgré la complexité du sujet abordé : *“Nous sommes tous des grands pingouins”*.

Nous saluons la décision courageuse de Thierry Leblond du 25 septembre 2019 de démissionner de ses fonctions d'adjoint au maire de Saint-Médard, afin de se consacrer pleinement à la défense de la nature, particulièrement menacée par le projet de déviation routière du Taillan : quel bel exemple à ceux qui hésitent à s'engager⁽³⁾.

L'excellente communication externe de la Réserve Naturelle Nationale de l'étang de Cousseau, et de son conservateur François Sargos, valorise le travail effectué, et les échos médiatiques rejaillissent favorablement sur la SEPANSO et tous ses partenaires⁽⁴⁾.

Enfin, il semble que l'écologie soit un des sujets porteurs des prochaines élections municipales 2020 : c'est là aussi un motif d'espoir.

Bonnes fêtes de fin d'année, en vous souhaitant de belles balades dans la nature !

Daniel DELESTRE,
Président
SEPANSO Aquitaine

⁽¹⁾ Déprimé par la crise climatique ? Voici comment soigner l'éco-anxiété. Laury Anne Chaulez. Reporterre. 04/12/2019. <https://reporterre.net/Deprime-par-la-crise-climatique-Voici-comment-soigner-l-eco-anxiete>

⁽²⁾ L'abandon d'EuropaCity : un tournant écologique tactique ? François Vescia. 30/11/2019. www.agoravox.fr/actualites/environnement/article/l-abandon-d-europacity-un-tournant-219553

⁽³⁾ Saint-Médard-en-Jalles : démission de l'adjoint à l'environnement. 26/09/2019. www.sudouest.fr/2019/09/26/saint-medard-en-jalles-demission-de-l-adjoint-a-l-environnement-6615462-3145.php

⁽⁴⁾ Médoc : la Réserve du Cousseau toujours plus attractive. Julien Lestage. Sud-Ouest. 27/11/2019. www.sudouest.fr/2019/11/27/la-reserve-du-cousseau-toujours-plus-attractive-6874967-2921.php



DÉVIATION DU TAILLAN

Un élu fidèle à ses idées

Il est extrêmement rare qu'un élu quitte sa charge avant terme pour défendre l'environnement ; c'est pourtant ce qu'a fait Thierry Leblond, adjoint au maire chargé de l'environnement, en démissionnant du conseil municipal de Saint-Médard-en-Jalles et il explique pourquoi dans le texte qui suit. Faisant fi de la chute de la biodiversité, du changement climatique et de tous les problèmes liés à l'utilisation de la voiture, le Conseil départemental de Gironde a lancé les travaux pour la réalisation d'une nouvelle route, appelée déviation du Taillan, en choisissant le pire tracé pour la protection de la faune puisqu'il détruira l'habitat d'une centaine d'espèces protégées.

MERCI MONSIEUR LEBLOND.

Monsieur le Maire, mes chers collègues,
Mesdames, messieurs,

Je me suis engagé dans l'action politique, auprès de Jacques Mangon, parce que la précédente municipalité avait planifié la destruction du domaine du Bourdieu. En voyant des chênes magnifiques réduits à l'état de troncs et formant de hauts tas sur le bord du chemin de Cassy-Vigne, j'ai ressenti à la fois une profonde émotion et une profonde indignation.

Puis notre maire actuel m'a confié le poste d'adjoint à l'environnement. Cette fonction n'est pas facile ; on devient une sorte de poil à gratter pour tout le monde. J'ai eu une priorité pendant ce temps au service de l'Intérêt Général : protéger les arbres pour préserver notre climat !

La semaine dernière, j'ai appris que la préfète de Nouvelle-Aquitaine avait signé le 13 septembre 2019 un arrêté autorisant la destruction d'une centaine d'espèces protégées afin de permettre l'ouverture d'une nouvelle route de 7,85 km dans des milieux naturels exceptionnels sur les communes d'Arsac, du Taillan-Médoc, de Saint-Aubin-de-Médoc et du Pian-Médoc.

Cette nouvelle m'a abasourdi : comment, en France, peut-on encore programmer froidement la destruction de plus de 100 espèces protégées, dont certaines sont menacées, alors que les scientifiques mondiaux nous ont alertés sur le phénomène de la sixième extinction de masse des espèces ?

Pour moi, une ligne rouge a été franchie. Je considère que mon devoir de citoyen est de ne plus accepter passivement ces projets destructeurs et énergivores qui nous mènent tout droit vers un monde désolé et transformé en fournaise puisque certains scénarios scientifiques annoncent une hausse de température de 7 °C en 2100.

Je veux donc reprendre ma liberté et c'est pourquoi, à

contrescœur, parce que j'aime cette municipalité et mes collègues, j'ai proposé il y a quelques heures au Maire ma démission pour pouvoir me consacrer pleinement à ce combat de défense de la Nature.

Cette déviation est une mauvaise solution à un vrai problème !

Elle aboutit sur la RD 1215, axe déjà fort chargé aux heures de pointe, ce qui ne va qu'y amplifier les difficultés de circulation reportant ainsi le problème ailleurs au lieu de le résoudre !

Le Conseil National de Protection de la Nature, dans son avis, explique que ce projet privilégie le court terme sur le long terme. Il insiste sur l'urgence d'un plan de déplacement (il ne parle pas des voitures) à l'échelle du département.

Mais qu'a donc fait le Conseil Départemental depuis toutes ces années pour désenclaver le Médoc par les transports en commun ? Absolument rien ! Pourquoi, par exemple, n'a-t-il pas réactivé les lignes ferroviaires comme on l'a fait pour Arcachon ?

C'est donc le Conseil Départemental de la Gironde le premier responsable de cette situation ubuesque : **planifier la destruction d'un lieu d'une biodiversité exceptionnelle au lieu de le classer en réserve naturelle, tout cela pour faire rouler des voitures transportant dans 90 % des cas une seule personne et déplacer les bouchons !**

Car, pour faire baisser la circulation, il faudra bien que les politiques aient le courage de remettre en cause le tabou de la voiture-solo, cette liberté individuelle qui nous coûte si cher collectivement en argent (par la construction incessante de nouvelles routes), en pollution et en destruction d'espaces naturels !

On peut aussi s'interroger sur la responsabilité de l'État et celle des élus locaux concernés qui n'ont pas poussé vers

une remise à plat du problème dans une réflexion globale mais au contraire ont soutenu le pire des scénarios.

Aujourd'hui, partout dans le monde, des jeunes dénoncent les discours trompeurs, les promesses jamais tenues et les actes destructeurs des dirigeants politiques mondiaux ; moi aussi, je ne peux plus m'accommoder de cette manière de concevoir le progrès avec toujours plus de croissance, toujours plus d'espaces naturels détruits et toujours plus de voitures qui polluent. Je veux faire partie, à mon niveau, de cette révolution pacifique pour changer le monde.

Je n'ai aucune ambition politique, je veux simplement tâcher de faire de mon mieux pour que le combat conduit par la SEPANSO depuis toutes ces années n'ait pas été fait en vain.

Depuis juin 2014, j'ai reçu une indemnité d'élu en tant qu'adjoint au maire. Cet argent qui m'appartient, je veux qu'il serve à financer une action collective en justice en espérant que d'autres habitants ne se résignent pas non plus et aient envie de me rejoindre dans ce combat.

Et je ne suis pas pessimiste : si, à Saint-Médard-en-Jalles, la volonté politique et populaire a permis d'obtenir le tramway alors que c'était considéré comme une cause perdue, pourquoi ne serait-il pas possible de rechercher d'autres solutions pour Le Taillan ?

Si on a pu faire évoluer le comportement social des fumeurs ou celui des conducteurs de voiture vis-à-vis de la vitesse, pourquoi ne réussirait-on pas à faire de même pour la voiture-solo ?

Surtout, nous sommes tous individuellement responsables par nos comportements. Il faudra bien pourtant que chacun de nous accepte de remettre en question le sacro-saint tabou de la voiture solo.

Nous sommes le problème et nous sommes la solution !

Je voudrais terminer en remerciant le maire de m'avoir proposé ce poste d'adjoint à l'environnement. Cela a été une belle expérience très enrichissante. Je voudrais aussi remercier mes collègues : j'ai apprécié de travailler au sein d'une équipe soudée. Je remercie enfin tous les personnels de la mairie avec qui j'ai travaillé, des personnes motivées et professionnelles qui donnent le maximum d'eux-mêmes, et en premier lieu la chargée de développement durable.

J'ai essayé de défendre la nature à mon poste, je crois que les lignes ont commencé à bouger sur certains points mais il faut aller beaucoup plus loin et plus vite. Il y a urgence et plus personne n'a le droit de l'ignorer désormais ; chacun doit agir à son niveau même modeste !

Merci de m'avoir écouté. ■

Thierry LEBLOND

Saumons de l'Adour

La pêche enfin interdite !

Une victoire juridique

L'arrêt du tribunal administratif de Pau du 25 juin 2019 est sans équivoque : il est désormais interdit de pêcher dans le port de Bayonne. Personne n'a fait appel.

Ce recours a été porté par les SEPANSO Landes et Pyrénées-Atlantiques, avec l'association Salmo Tierra - Salva Tierra. C'est Antoine Domenech, président de cette nouvelle association, qui a eu l'idée de poser ainsi le problème : la loi interdit la pêche dans un port de commerce. Maître Ruffié est chargé du dossier, l'association Salmo finance ! Et donc les préfets ont été attaqués en justice pour leur refus d'user de leur pouvoir de police.



Photo : ADRM

Fin du pillage de la ressource

Depuis des décennies, les pêcheurs amateurs du gave d'Oloron et du Saison se plaignaient. La Fédération de pêche avait monté un dossier démontrant l'aberration halieutique et économique : la surpêche professionnelle de l'aval bloquait le développement économique et touristique de l'amont.

En amont, la pêche amateur prélevait au maximum 250 saumons quand l'aval en capturait au minimum 2.000. Il faut dire que les douze professionnels suréquipés disposant leurs filets en quinquonce dans la partie draguée et calibrée de l'Adour, pêchant jour et nuit, faisaient des ravages chez ces migrateurs arrivant en bancs serrés. De plus, l'Association de Défense des Ressources Marines(*) estime que les captures dites "accidentelles" de saumons le long des côtes landaise et basque doivent être estimées à plus de 2.000 autres saumons ! Voilà qui remet en question les services de l'Etat jusque devant le tribunal administratif, mais aussi devant l'Organisation pour la Conservation du Saumon de l'Atlantique Nord (OCSAN).

La manifestation du 30 mai 2019

C'est une première : les habitants de l'amont, avec les associations et fédérations de pêche, les AAPPMA, mais surtout les pêcheurs amateurs les plus décidés comme ceux d'ANPER-TOS et de l'ADMR, sont venus en force avec des élus béarnais en tête : 450 personnes, du jamais vu ! Les SEPANSO Landes et Pyrénées-Atlantiques étaient bien présentes !

Michel RODES
SEPANSO Pyrénées-Atlantiques

(*) www.adrmarine.org

La
SEPANSO
fête ses
50 ans



RETOUR SUR LES 50^{ANS} DE LA SEPANSO

Un anniversaire placé sous le signe de la biodiversité

Nous avons souhaité mettre cet anniversaire au service de la biodiversité, dont la protection est depuis toujours au centre de notre engagement associatif, en organisant plusieurs événements entre juin et septembre 2019.

Merci à notre jury

Nous tenons à remercier pour leur implication les dix membres du jury qui ont eu la lourde tâche de désigner les trois lauréats dans chaque catégorie :

- Caroline Astre, chargée d'intervention Ressources en eau et milieux aquatiques à l'Agence de l'eau Adour-Garonne
- Cathy Lafon, responsable du blog du journal Sud-Ouest
- Monique de Marco, administratrice de la SEPANSO Aquitaine, vice-présidente de France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine
- Nicolas Thierry, vice-président à l'environnement et à la biodiversité du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine
- Eric Des Garets, écrivain, rugbyman et directeur général adjoint chargé de l'environnement et de la culture au Conseil départemental de la Gironde
- Alexandre Dumaitre, chargé de mission Natura 2000 et Réserves Naturelles Nationales à la DREAL Nouvelle-Aquitaine
- Benoît Lafosse, photographe, spécialiste de l'interprétation des paysages
- Mathieu Berroneau, photographe voyageur avec un intérêt particulier pour l'herpétofaune, salarié de l'association Cistude Nature
- Mathieu Reveillas, écologue, passionné de photographie naturaliste
- Sébastien Labatut, entomologiste, administrateur de la Société Linéenne de Bordeaux et chargé de mission à la SEPANSO

Concours photo "La biodiversité en Aquitaine"

du 15 juin au 15 août 2019

Ce concours photo, sur le thème de la biodiversité en Aquitaine, invitait les amoureux de la nature à nous proposer des clichés de faune, de flore, de paysages ou des macrophotographies dans un objectif de sensibilisation à la protection du vivant. Ils pouvaient également concourir dans la catégorie "La nature reprend ses droits", qui a donné lieu à un vote des utilisateurs sur notre page Facebook.

Nous remercions les photographes amateurs qui nous ont adressé plus de 700 photographies, faisant de notre tout premier concours photo un succès. Le jury (lire ci-contre) s'est réuni le 10 septembre pour délibérer

et les résultats ont été rendus publics le

2 octobre (voir dos de couverture). **Un grand bravo à nos douze lauréats !**

Chacun a reçu des cadeaux et lots offerts par nos partenaires, que nous remercions chaleureusement pour leur participation et le soutien qu'ils ont apporté à l'organisation de ce concours. Chaque premier prix s'est également vu offrir un moment privilégié dans l'une des Réserves Naturelles Nationales gérées par la SEPANSO et la SEPANLOG, au cours duquel il aura l'opportunité d'accompagner les agents de terrain dans une opération de suivi de la faune : hivernage des grues cendrées à l'étang de Cousseau, campagne de baguage des oiseaux à l'étang de la Mazière, suivi de la cistude d'Europe aux marais de Bruges, comptage des oiseaux hivernants dans le Bassin d'Arcachon au Banc d'Arguin.

Les clichés gagnants donneront lieu à une exposition itinérante qui se dévoilera au début de l'année.

Retrouvez toutes les informations, ainsi que les clichés et les noms des gagnants sur <https://sepanso50ans.fr>



Conférence "Nous sommes tous des grands pingouins"

de Jean-Luc Porquet, journaliste et auteur de "Lettre au dernier grand pingouin"

le 13 septembre 2019 à l'Athénée municipal de Bordeaux

En partenariat avec l'Association Internationale Jacques Ellul (AIJE), nous avons invité Jean-Luc Porquet à venir présenter une conférence sur la sixième extinction de masse des espèces.

Journaliste depuis le milieu des années 1990 au Canard Enchaîné, journal au sein duquel il tient une rubrique intitulée "Plouf!" qui traite de sujets écologiques, sociaux, humains ou encore altermondialistes, il a été l'auteur, en 2016, de "Lettre au dernier grand pingouin", un manifeste sur notre responsabilité dans la sixième extinction de masse où il montre que les hommes causent l'effondrement du vivant dans une grande indifférence générale.

Grand connaisseur de l'oeuvre de Jacques Ellul, auquel il a consacré plusieurs publications, il a développé son analyse de "l'anthropocène", théorie selon laquelle nous sommes entrés dans une nouvelle ère, où l'homme est devenu une



véritable force géologique qui peut être assimilée à la météorite qui a causé la disparition des dinosaures il y a 65 millions d'années.

Fervent défenseur de la décroissance, notre invité entend "secouer les consciences" pour que cesse le massacre.

Près de 150 personnes étaient au rendez-vous, de toute évidence très intéressées puisque la conférence s'est prolongée par un temps d'échange avec Jean-Luc Porquet où les

questions et interventions furent nombreuses.

Retrouvez le texte de la conférence, joliment illustré par Wozniak et Adelinaa, deux dessinateurs du Canard Enchaîné, sur www.scorbut.eu/grand-pingouin/

Wozniak est également l'auteur du pingouin de l'affiche, qu'il nous avait aimablement autorisé à reproduire.





Journée rencontre avec les adhérents

le 14 septembre 2019 au domaine de la Vacherie à Blanquefort

Cette journée venait clôturer les événements organisés à l'occasion des 50 ans de la SEPANSO.

Ce moment important dans la vie de notre association, auquel étaient conviés tous les

adhérents et sympathisants, s'est déroulé dans une ambiance conviviale au magnifique domaine de la Vacherie, à Blanquefort. Nos plus vifs remerciements s'adressent à la municipalité de Blanquefort qui nous a permis, par les moyens qu'elle a mis à notre disposition, de bénéficier de conditions idéales pour l'organisation de cette rencontre.

Près de 140 personnes (adhérents, administrateurs, membres historiques ou plus récents, bénévoles et salariés...), venant des cinq départements de l'ex-Aquitaine, avaient fait le déplacement.

Les Réserves Naturelles Nationales gérées par la SEPANSO Aquitaine et la SEPANLOG, ainsi que les associations affiliées, avaient déployé expositions et documentation.

Pierre Davant, fondateur de la SEPANSO, n'a pas caché son émotion à l'évocation des années écoulées et des combats menés, tenant à rendre hommage aux militants et rappelant que

le bénévolat et l'engagement humain sont au cœur de l'action de l'association.

Emotion également devant le terrible constat que, malgré nos efforts, la nature va mal. Bien que l'environnement n'ait jamais été autant présent dans la communication et le discours politique, la biodiversité se raréfie, le droit de l'environnement est détricoté, l'artificialisation des sols se poursuit...

Après les discours, chacun a pu échanger librement pendant l'apéritif musical qu'animait le groupe Oriès (merci à eux), et le bon repas bio et local que nous avait préparé Laurence Dessimoulie.

L'après-midi fut consacré aux ateliers d'échanges qui portaient sur trois sujets d'actualité : l'eau, les pesticides, la biodiversité et la forêt (lire ci-contre).

Au final, cette journée, qui s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse et détendue, a permis aux militants de mieux se connaître et de créer des connexions entre eux. Nous remercions toutes les personnes présentes pour l'esprit de partage qui a présidé à cette rencontre et pour l'aide que chacun a spontanément apportée au service, au rangement... Merci à tous !

KE

Photos : Karine Eysner / Martine Pingitore



"Si finalement je reste optimiste, c'est en vous voyant là, prêts à relever le défi du changement climatique, des pesticides... et en voyant de plus en plus de jeunes manifester dans la rue en faveur du climat, des coquelicots, contre Monsanto. (...) Oui, nous avons besoin de la SEPANSO (et de beaucoup d'autres), de son expertise pluridisciplinaire, de sa capacité d'indignation, de ses actions sans reniement."

**Pierre DAVANT,
Fondateur et Président d'Honneur de la SEPANSO**



3 Ateliers thématiques

Cet atelier était animé par Elisabeth Arnould, représentante de la SEPANSO au Comité de bassin Adour-Garonne, et Patrick Point, administrateur SEPANSO Gironde et président de l'association Vive la Forêt.



Les échanges ont tourné essentiellement autour de la question de l'organisation politique de la gestion de l'eau et de sa gouvernance. Il fut donc question de la DCE (Directive européenne Cadre sur l'Eau) de 2000 et de la LEMA (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques) de 2006 qui en découle. La DCE fixe notamment pour toutes les masses d'eau un objectif d'atteinte de "bon état" à l'horizon 2027, lequel repose à la fois sur des critères écologiques (qualité de l'écosystème dans son ensemble, paramètres biologiques, abondance de la faune halieutique) et sur des critères chimiques (polluants...).

Ce sont les SDAGE (Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux) qui déclinent les objectifs pour y parvenir à l'échelle de chacun des six grands bassins hydrographiques français, ainsi que les SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux) à un niveau plus local (bassins versants de cours d'eau, lacs, nappes souterraines...). Le rôle des associations de protection de la nature et de l'environnement dans les instances chargées de l'élaboration de ces documents n'est pas aisé. Les acteurs économiques sont numériquement majoritaires et les occasions de débats et de prises de position de la part de nos représentants sont nombreuses, en lien avec des enjeux fondamentaux : accès pour tous à l'eau potable et à l'assainissement, préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques, prévention des pollutions et des inondations.



PESTICIDES

Une douzaine de personnes s'étaient réunies autour de Sylvie Nony, administratrice de la SEPANSO Gironde et de l'association Alerte Pesticides Haute Gironde, qui animait cet atelier. La nocivité des pesticides n'étant plus à démontrer auprès des amis présents, les discussions ont surtout tourné autour de l'actualité brûlante de cette question, en France et dans la région.

L'arrêté municipal pris par le maire de Langouët (et que la SEPANSO a soutenu) a initié un mouvement dans toute la société, malgré la menace de tribunal administratif. Des dizaines d'autres maires l'ont suivi, car les riverains font connaître leurs inquiétudes à leurs édiles. Parallèlement, trois associations qui avaient déposé un recours auprès du Conseil d'Etat ont eu gain de cause puisque l'arrêté interministériel de 2017, réglementant l'utilisation des produits phytosanitaires, a été suspendu parce qu'il ne protège pas suffisamment les populations. Une consultation publique était d'ailleurs ouverte à ce sujet sur le site du Ministère de l'agriculture.

Ont également été évoquées les chartes départementales qui doivent être écrites à l'initiative des chambres d'agriculture, en regrettant que la réglementation soit ainsi affaiblie car l'aspect contraignant d'une charte n'est pas celui d'une loi ou d'un arrêté.

La discussion a aussi porté sur le non-respect du code du travail en matière de risque chimique. Les salariés, et notamment les salariés agricoles qui utilisent des pesticides, doivent disposer de la liste actualisée des substances qu'ils ont été amenés à manipuler. Or, dans la région, et notamment dans la viticulture, les salariés ont encore beaucoup de mal à obtenir ces listes.

La création d'une commission pesticides/santé/environnement au sein de la SEPANSO est plus que jamais à l'ordre du jour.

BIODIVERSITÉ ET FORÊT



Animé par Philippe Barbedienne, directeur de la SEPANSO Aquitaine, cet atelier a regroupé des personnes plus concernées par la biodiversité, dont quelques-unes spécialisées dans la forêt.

L'objectif était de susciter une réflexion sur les facteurs portant atteinte à la biodiversité et sur les solutions permettant d'atténuer les facteurs de disparition du vivant. Ont ainsi été abordés entre autres : la monoculture (cela vaut pour l'agriculture et la forêt), la mécanisation toujours plus poussée (outils agricoles, broyeurs, débroussailluses forestières, abatteuses...), les intrants et pesticides, l'impact des pollutions (air, eau, sols), du dérèglement climatique. Les interventions ont aussi porté sur l'importance des haies, le sens des labours (érosion des terres agricoles), la surexploitation des espèces (abus de la chasse

et de la pêche), les barrages et écluses sur les cours d'eau, les infrastructures de transports (collisions et fragmentation), l'assèchement des zones humides, les espèces introduites, l'artificialisation des terres, ou encore la prédation par les animaux de compagnie...

Ce moment de réflexion partagée a permis d'appréhender la diversité des approches et le degré de sensibilité de chacun et a donné lieu à des échanges très intéressants. Du constat que la quasi-totalité des causes de disparition des espèces sont dues à l'impact de l'homme sur la nature, il ressort que les solutions à la crise de la biodiversité reposent essentiellement sur nous. L'avenir de la vie sur terre et de l'humanité est bien entre nos mains.



LE RÔLE DE REPRÉSENTANT DES ASSOCIATIONS

de protection de la nature et de l'environnement au Comité de bassin Adour-Garonne

L'engagement associatif m'a offert le privilège de siéger pendant deux mandats au Comité de bassin (CB) Adour-Garonne, et d'en voir deux aspects complémentaires, l'un plus politique et l'autre plus opérationnel.

Le premier émane de ma présence à la commission planification du CB, qui prépare les orientations et objectifs, mais aussi à la présidence de la commission des milieux naturels. Le second concerne le conseil d'administration (CA) de l'Agence de l'eau, qui répartit les budgets d'intervention et fixe les taux de redevances et les modalités d'aides. Représenter et défendre l'environnement dans ces instances est une lourde responsabilité et n'est pas chose facile. Les sujets sont divers, complexes, imbriqués, comme sont divers les acteurs concernés et leur niveau de dépendance à l'eau, à une eau de bonne qualité. De plus, l'environnement est encore trop souvent perçu comme une contrainte dont on se passerait bien ! Bien entendu tout cela est cadré par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et son impératif d'atteindre le bon état des masses d'eau à l'horizon 2027, mais...

En douze ans de mandats, la politique de l'eau a notablement évolué, avec toujours comme objectifs ceux fixés par la DCE. Elle s'est déclinée en thématiques plus sectorielles, plus structurées. Certaines sont spécifiques au bassin Adour-Garonne, tels que les protocoles d'accord entre l'Etat et la profession agricole, la mise en place des OUGC ⁽¹⁾, ou encore, toujours dans le domaine quantitatif, les plans d'actions pour le retour à l'équilibre des bassins dit "en déficit", couplés aux projets de territoire pour la gestion de l'eau ⁽²⁾. La mise en cohérence avec d'autres plans de gestion (relatifs aux inondations, au milieu marin, etc.), le développement de la thématique biodiversité, le récent plan d'adaptation au changement climatique, etc. : toutes ces évolutions, s'ajoutant bien entendu aux missions initiales des comités de bassin (approvisionnement en eau potable, assainissement domestique, solidarité territoriale, gestion des milieux aquatiques) ont influé sur la construction du XI^{ème} programme d'intervention 2019-2024 de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Autant de sujets de débats et de prises de position pour les associations de protection de la nature et de l'environnement (APNE), vu l'omniprésence de la composante environnementale. Mais jusqu'où pouvons-nous peser dans les

choix et les décisions stratégiques et financières ? Une partie de la réponse découle des règles de fonctionnement des CB et CA propres à chaque bassin. En Adour-Garonne, elles sont peu favorables à l'expression des minorités, dans la mesure où le collège des usagers, s'il assure une représentation minimale de chaque classe d'acteurs, vote l'attribution des postes restants. Autant dire que le sous-collège "économique", numériquement plus important, s'y taille la part du lion, laissant le sous-collège "non économique" à son minimum. Les décisions, prises à la majorité, dépendent davantage de la composition numérique des groupes d'intérêts et de leurs alliances que de la pertinence et de la solidité des argumentaires ; à cet égard le thème récurrent d'une urgence à stocker de l'eau est caractéristique !

Ainsi, les APNE doivent s'appuyer sur leurs convictions, de même que sur la valeur et la pertinence de leurs argumentaires, pour faire au moins contrepoids aux courants majoritaires, ou à certaines de leurs priorités et revendications. A cet égard, la contractualisation de l'Agence de l'eau avec FNE Midi-Pyrénées d'un animateur des APNE est un signe très positif d'une évolution de la prise en compte et de la reconnaissance du monde associatif. Cela a, me semble-t-il, amélioré notre crédibilité et facilite l'interface des structures environnementales de terrain, la remontée d'expériences, et permet un travail avec le secrétariat de bassin en amont des réunions.

Evidemment, les relations avec les représentants du monde agricole n'ont cessé d'être tendues et opposées, alimentées par l'addition de sujets de mésentente, depuis le point ultrasensible de la "ressource en eau" et de la manière monolithique de certains de l'envisager, depuis la construction de réserves jusqu'au sujet très épineux de l'agriculture biologique. Deux angles de vision, l'un dans l'immédiateté, l'autre dans le temps long, et deux types de solutions, l'une basée sur des espoirs dans la technologie et l'innovation, l'autre sur une agriculture plus en phase avec la nature et les processus adaptatifs naturels. C'est dans ce climat de désaccords que se joue l'avenir de l'eau... ■

Elisabeth ARNAULD,
Représentante SEPANSO au Comité de
bassin Adour-Garonne et représentante
FNE au Comité National de l'Eau

⁽¹⁾ Organismes Uniques de Gestion Collective de l'eau

⁽²⁾ http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2019/05/cir_44640.pdf

Une grande partie des pesticides répandus sur les terres agricoles, des plastiques, détergents, solvants, produits pétroliers utilisés dans la vie courante, des molécules utilisées dans les hôpitaux... se retrouvent dans l'air, les sols et, tôt ou tard, dans les cours d'eau, puis l'océan. Cette pollution et les pathologies qu'elle entraîne suscitent beaucoup d'inquiétudes auxquelles les pouvoirs publics tentent de répondre par des arrêtés sur les épandages de pesticides et diverses stratégies de préservation. Les mesures proposées ne sont cependant pas à la hauteur des enjeux environnementaux.

PESTICIDES

UNE ACTUALITÉ BRÛLANTE

Depuis quelques mois, la protection des riverains des pesticides fait la Une de l'actualité. Et il faut saluer toutes celles et ceux (agriculteurs, médecins, collectifs de défense des victimes, associations, élus) qui ont contribué à mettre sur le devant de la scène un des plus graves problèmes de santé publique et d'atteinte à l'environnement du moment.

LES TRAVAILLEURS AGRICOLES SONT LES PREMIÈRES VICTIMES

Les premières victimes des pesticides, faut-il le rappeler, sont les agriculteurs et les salariés agricoles. Deux cas emblématiques se trouvent en Nouvelle-Aquitaine : celui de Paul François, céréalier charentais, qui a gagné déjà deux procès contre Monsanto mais doit encore affronter un recours en cassation, et Sylvie Berger, salariée de Château Vernous dans le Médoc, qui a réussi à faire condamner son employeur pour faute inexcusable suite à une grave intoxication ayant entraîné une maladie de Parkinson, reconnue professionnelle.

Ces deux cas ne sont que la toute petite partie émergée d'un immense iceberg. La reconnaissance des maladies professionnelles est un long parcours du combattant pour les personnes concernées. Nombreux sont ceux qui y renoncent et meurent en silence. Les produits utilisés aujourd'hui sont encore plus dangereux que ceux d'hier. Stéphane Foucard, dans son dernier ouvrage⁽¹⁾, rappelle que 1 g d'imidaclopride (le premier néonicotinoïde à avoir été mis sur le marché) tue autant de butineuses que 7,3 kg de DDT autrefois. De quoi relativiser les discours rassurants sur la baisse des tonnages de ventes de pesticides.

Les fiches de sécurité des PPP publiées par l'ANSES exigent parfois un délai de rentrée dans les parcelles traitées de 48 heures. C'est le cas pour deux produits phares de la viticulture bordelaise : le Folpel, un antifongique CMR, et le Boscalid, un antibotrytique SDHi.

Une première mesure d'urgence serait de contraindre les exploitations agricoles à appliquer le code du travail concernant l'usage des produits chimiques dangereux (voir encadré) car c'est loin d'être le cas dans notre région. Lorsqu'ils ne disposent pas de la copie du registre des produits phytos qu'ils ont utilisés ou simplement côtoyés, les salariés ne peuvent faire aboutir leurs dossiers de reconnaissance de maladie professionnelle.

LA BATAILLE DE LANGOUËT

L'arrêté pris par le maire de Langouët le 18 mai 2019 a été une heureuse initiative. Même si le tribunal de Rennes a suspendu le texte le 25 octobre dernier, Daniel Cueff ne renonce pas à faire appel, notamment si l'arrêté national qui est en cours de réécriture (voir plus loin) ne répond pas aux attentes des riverains.

L'idée forte de cet arrêté est d'avoir instauré une zone de 150 m autour des habitations (pouvant être ramenée à 100 m dans certaines conditions) interdisant non pas "l'usage des pesticides" mais l'usage des pesticides de synthèse et des produits non agréés en bio. Plus d'une centaine de maires ont suivi D. Cueff faisant ainsi monter la pression sur les pouvoirs publics pour qu'ils prennent des mesures efficaces. La SEPANSO Gironde est en accord avec cette démarche et elle a adressé son soutien au maire de Langouët le 2 juillet dernier.

Contrairement à ce que répète Ch. Lambert, présidente de la FNSEA, cet arrêté municipal n'exige pas des ZNT de 150 m, c'est-à-dire des zones dans lesquelles aucun traitement n'est possible. Il n'est pas question de "mise en jachère" des terres concernées. En instaurant des zones dans lesquelles seuls les produits "bio" peuvent être utilisés, on encourage d'autres pratiques agricoles. Et c'est bien l'urgence du moment, si nous voulons essayer de sauver le peu de biodiversité qui existe encore.

LE CODE DU TRAVAIL STIPULE

Article R 4412-38

"L'employeur veille à ce que les travailleurs (...) reçoivent des informations sous des formes appropriées et périodiquement actualisées sur les agents chimiques dangereux se trouvant sur le lieu de travail, telles que notamment leurs noms, les risques pour la santé et la sécurité qu'ils comportent et, le cas échéant, les valeurs limites d'exposition professionnelle et les valeurs limites biologiques qui leur sont applicables."

PROJETS D'ARRÊTÉ ET DÉCRET

L'arrêté du 4 mai 2017 sur les épandages de pesticides est loin d'être suffisamment protecteur. Il impose des délais de rentrée dans les cultures pour les travailleurs de 24h ou de 48h suivant la dangerosité des substances (ce qui, dans certains cas, est insuffisant). Il impose de ne pas pulvériser si la vitesse du vent est supérieure à 3 Beaufort (19 km/h) et nous avons vu, avec l'affaire de Villeneuve-de-Blaye, que l'absence d'appareils de mesure fait qu'il n'y a aucun contrôle. Il impose aussi de ne pas épandre sur les éléments du réseau hydrographique mais, dans le même temps, sous la pression de la FNSEA, des fossés et des petits cours d'eau ont été rayés de la carte. Enfin il rappelle qu'un agriculteur doit veiller à ce que les produits qu'il épand ne sortent pas de la parcelle, ce qui bien sûr n'est jamais contrôlé.

Voilà pourquoi plusieurs organisations - Eaux & Rivières de Bretagne, Vigilance OGM et pesticides 16, Soutien aux victimes des pesticides, Générations Futures, et l'Union Syndicale Solidaire - ont déposé un recours en novembre 2017 devant le Conseil d'Etat. Une audience a eu lieu le 5 juin 2019. Le rapporteur public a soutenu la démarche et demandé l'annulation de l'arrêté "en tant qu'il ne prévoit pas de dispositions destinées à protéger les riverains des zones traitées par des PPP".

Le gouvernement a jusqu'à la fin 2019 pour réécrire cet arrêté interministériel. Il affirme vouloir tenir compte des contributions à la consultation publique "éclair" qui a été organisée sur le site du Ministère de l'Agriculture entre le 9 septembre et le 1^{er} octobre 2019. Cette consultation a tout de même reçu plus de 50.000 contributions de nos concitoyens, ce qui montre encore une fois que ce sujet est une préoccupation majeure.

Le projet d'arrêté qui était soumis à consultation prévoit des ZNT de 5 m (pour les cultures basses) à 10 m (pour les cultures hautes), ces distances pouvant être réduites en fonction des appareils de pulvérisation utilisés sauf dans le cas où les produits utilisés sont dangereux (c'est ce qu'Elisabeth Borne appelle une "mesure particulière"). Les distances sont

ridicules mais on pourrait se réjouir d'y voir le début d'une prise en compte de la nature des produits qui n'apparaît jamais dans les textes réglementaires. Nos espoirs sont vite douchés en regardant le texte de plus près : les produits CMR pour lesquels des mesures particulières seront prises sont **les CMR 1A et 1B déjà interdits** ! Et la définition des perturbateurs endocriniens utilisée ne va, au final, concerner qu'une seule molécule (l'époxiconazole).

Enfin, un autre texte était soumis à cette consultation : le projet de décret instaurant des **chartes départementales de bon voisinage** entre utilisateurs des pesticides et riverains (prévues par l'article 83 de la loi EGALIM). Ces chartes seront écrites par les représentants des agriculteurs ou les chambres d'agriculture pour être ensuite soumises à l'avis des associations représentant les riverains. Outre qu'il est risqué de faire écrire les plans de lutte contre les incendies par les pyromanes, le périmètre des associations, leur possibilité d'intervenir sur le texte sont laissés dans le flou. Nous n'avons donc aucune illusion sur le sort de ces chartes, par ailleurs non contraignantes, même si, comme en Gironde, nous avons demandé à la Chambre d'Agriculture de ne pas oublier de nous consulter.

LE RÔLE DE L'ANSES

L'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail avait été sollicitée par le gouvernement pour "éclairer" le choix des mesures à prendre pour mieux protéger les riverains des pesticides. Un avis de l'agence ⁽²⁾ était donc adossé aux projets d'arrêté et de décret afin de tenter de donner des arguments scientifiques à la future décision des 5 m ou 10 m. L'avis est assez consternant car il expose une méthodologie appuyée pour l'essentiel sur des études datant des années 80 qui ont été maintes fois critiquées par les scientifiques. Par ailleurs, les recommandations de distance de ZNT auxquelles parvient l'agence sont totalement indépendantes de la composition chimique des produits !

L'agence est aussi responsable de l'homologation des préparations commerciales phytosanitaires. Ces préparations

Cour de l'école de Villeneuve-de-Blaye, côté sud
(photo prise en avril 2019)



sont constituées d'une ou plusieurs molécules de substance active (SA) qui sont, elles, homologuées par l'agence européenne EFSA et auxquelles sont ajoutés des co-formulants. Un récent arrêt de la Cour de justice européenne (rendu à Foix le 1^{er} octobre 2019) vient donner raison à tous ceux qui mettent en cause depuis des années le protocole d'homologation. La Cour considère en effet que l'EFSA n'a pas "correctement appliqué les procédures d'évaluations" car toutes les substances actives ne sont pas toujours identifiées.

D'autre part, la Cour estime que les procédures de mise sur le marché doivent impérativement tenir compte "des effets cumulés de ces substances et de leurs effets cumulés avec d'autres composants dudit produit". Les co-formulants sont en effet parfois beaucoup plus dangereux que les SA d'une part, et d'autre part, l'effet cocktail entre toutes ces molécules est maintenant suspecté de dégâts considérables. C'est un pavé dans la mare de l'ANSES qui avait nié ce problème au cours d'une audition de son directeur par une commission parlementaire en juillet 2018.

Un autre dossier très inquiétant est sur le bureau de l'ANSES : c'est celui des SDHi. Ces produits inhibent la formation d'une enzyme indispensable à la respiration cellulaire des champignons, des moisissures, des végétaux, mais aussi des mammifères. Une tribune initiée par le Professeur Pierre Rustin (Directeur de recherche au CNRS) et signée par une dizaine de spécialistes a été publiée en avril 2018 dans le quotidien Libération. Elle alerte sur les dangers avérés de cette famille de fongicides. La réponse de l'ANSES est arrivée neuf mois plus tard : "Rien ne permet de conforter le fait qu'il y ait une alerte qui conduirait à retirer ces produits du marché". Même dans sa version la plus minimaliste, le principe de précaution est ainsi bafoué par l'agence censée préserver notre santé.

PESTICIDES DANS L'AIR DE LA NOUVELLE-AQUITAINE

L'agence ATMO Nouvelle-Aquitaine fait un travail très précieux de surveillance de la qualité de l'air dans la région, même si on peut regretter qu'elle ne dispose pas de moyens plus importants. La SEPANSO a participé aux Assises de l'air organisées en septembre 2019 à Limoges et Bordeaux, où de nombreuses études ont été présentées.

Celles concernant les pesticides sont particulièrement intéressantes et, depuis deux ans, elles permettent d'évaluer avec précision les quantités de pesticides que nous respirons. Les sept points de mesure de la dernière campagne (2018) sont Bordeaux-centre, Limoges, Poitiers, le Médoc (St-Estèphe), St-Yrieix-la-Perche, et les Landes.

ATMO précise dans son rapport que sur les 67 molécules recherchées, 26 se retrouvent de façon quantitative dans l'air

de Bordeaux, et 33 dans l'air du Médoc. On peut s'étonner de trouver ces molécules aussi bien à la campagne qu'à la ville (où la loi Labbé interdit leur utilisation dans les lieux publics). C'est que, contrairement à ce que prévoient les règlements, les pesticides sortent des parcelles et voyagent ! Il y a trois modes de déplacement :

- La dérive au moment de l'application, c'est-à-dire qu'une partie de la pulvérisation n'atteint pas le sol ou la culture et elle est mise en suspension par le vent et les courants d'air.
- La volatilisation post-application à partir des sols ou de la végétation traitée ; elle semble, pour certaines molécules, plus importante que la dérive.
- L'érosion par le vent de ce qui était adsorbé dans les poussières de sols traités.

On comprend bien alors que, si le choix d'un bon pulvérisateur peut limiter le premier mode, il ne change rien du tout aux deux autres.

Quelques exemples

	FOLPEL	PYRIMETHANIL
MÉDOC - SEMAINE 31	60 ng/m ³	10 ng/m ³
MÉDOC - SEMAINE 32	20 ng/m ³	150 ng/m ³
BORDEAUX - SEMAINE 31	11 ng/m ³	1 ng/m ³
COGNAC - SEMAINE 30	20 ng/m ³	1 ng/m ³

La Gironde et le Cognacais sont, sans surprise, des zones où la concentration dans l'air en fongicides (Folpel et Pyriméthanal) atteint des valeurs inquiétantes. Pour les herbicides, la concentration en Prosulfocarbe à Poitiers atteint parfois (novembre) 20 ng/m³ et, pour les insecticides, c'est le fameux Chlorpyrifos-méthyl qui empoisonne l'air du Cognacais avec des pics à 5,5 ng/m³ au mois de juin.

Le pesticide qui bat tous les records en Gironde est le Folpel, un fongicide CMR. Il n'existe aucune norme sur les concentrations en pesticides dans l'air (contrairement à l'eau). Dans une lettre adressée à l'ANSES et à l'ARS Nouvelle-Aquitaine ⁽³⁾, l'Association des médecins contre les pesticides (AMLP) relève que la concentration hebdomadaire mesurée en Folpel par exemple (60 ng/m³ semaine 31) correspond à l'inhalation, par un individu inspirant 14 m³ d'air par jour, d'une dose cinq fois plus grande que la dose réglementaire admise pour l'eau. Elle demande aux autorités sanitaires ce qu'elles comptent faire. La lettre est pour l'instant sans réponse. ■

Sylvie NONY,
SEPANSO Gironde
Secrétaire d'Alerte Pesticides
Haute Gironde

PPP : Produit phytopharmaceutique, un qualificatif orwellien pour désigner les pesticides.

CMR : Cancérigène, mutagène, reprotoxique

SDHi : Succinate Deshydrogenase Inhibitor, nouvelle catégorie de fongicides très dangereux bloquant une enzyme mitochondriale assurant la respiration cellulaire.

ZNT : Zone de non traitement.

(1) Stéphane Foucart, Et le monde devint silencieux. Comment l'agrochimie a détruit les insectes. Seuil. Paris 2019.

(2) www.anses.fr/fr/system/files/PHYTO2019SA0020.pdf

(3) www.alerte-medecins-pesticides.fr/wp-content/uploads/2019/09/2019-09-24-12h40____lettre-a-lanses-et-ARS.pdf

MICROPOLLUANTS : MIEUX CONNAÎTRE POUR MIEUX AGIR

Soutenus par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, les projets REGARD (Bordeaux Métropole), REMPARG (Bassin d'Arcachon) et SMS (Séparation des micropolluants à la source) proposent des pistes innovantes. A quand la mise en application ?

LE PROJET REGARD

REduction et Gestion des micropolluants sur la métropole bordelaise

Le projet REGARD propose une stratégie pour lutter contre les pollutions issues de quatre sources d'émission (pluviale, domestique, industrielle et hospitalière), hiérarchiser les risques vis-à-vis de l'impact sur la qualité des milieux aquatiques et enfin tester et évaluer les mesures de changements (comportementales, organisationnelles ou de traitement).

Les eaux usées brutes, directement prélevées au niveau des émetteurs, sont très chargées en micropolluants. Elles sont toutes contaminées par **des résidus de médicaments et les traceurs de vie humaine** (caféine, théophylline, paracétamol, aspirine, ibuprofène...), en lien avec les modes de vie et activités (industrielle, domestique, hospitalière).

Certaines molécules telles que le diclofénac, le fipronil, les dérivés du glyphosate et le bisphénol A (pour les **micropolluants organiques**), le cuivre, le cobalt, le chrome et le zinc (pour les micropolluants métalliques) présentent des risques importants pour l'environnement.

Certains **médicaments** ou le **DEHP** (utilisé dans la **fabrication des plastiques**) ainsi que leurs produits de dégradation, comme les dérivés du glyphosate (AMPA), restent réfractaires aux traitements dans les stations d'épuration.

La proportion de polluants retrouvés dans les eaux pluviales est très liée aux typologies (voiries, agriculture, etc.)

des bassins de collecte.

Différentes solutions de réduction à la source, préventives et curatives ont été testées et évaluées :

- **L'accompagnement au changement de pratiques des ménages** avec l'expérimentation "Familles EAU Défi" afin de diminuer l'empreinte des rejets sur le milieu naturel.
- **La gestion "verte" des espaces et des services publics urbains par les collectivités** avec la mise en œuvre d'une politique "O phyto" généralisée.
- **Le traitement des eaux pluviales à la source** avec la mise en place, sur le collecteur séparatif des eaux pluviales de la Rocade nord, d'un pilote de démonstration qui permet de réduire la pollution rejetée dans les cours d'eau ;
- **La sensibilisation des personnels hospitaliers au problème des micropolluants**, tout en maintenant la priorité de la santé, reste la contrainte majeure à un processus d'écologisation.

LE PROJET REMPARG

REseau de suivi et d'expertise des Micropolluants du bassin d'Arcachon

Le projet REMPARG a pour but la compréhension et la réduction de l'empreinte en micropolluants sur le Bassin d'Arcachon, particulièrement sensible du fait de son activité touristique et ostréicole.

Ce projet établit un nouveau réseau d'expertise et de veille mettant en relation les différents acteurs du territoire autour de la thématique des micropolluants dans les eaux.

SIGNEZ L'INITIATIVE CITOYENNE EUROPÉENNE

90 organisations de 17 pays de l'Union européenne lancent conjointement une initiative citoyenne européenne (ICE) pour demander une **élimination progressive des pesticides de synthèse d'ici 2035 en Europe**, une aide aux agriculteurs pour qu'ils changent vraiment leurs pratiques et la préservation des abeilles et de la nature. Si cette ICE réunit un million de signatures d'ici à septembre 2020, la Commission européenne et le Parlement devront envisager de légiférer. Pour atteindre cet objectif, signez et faites signer cette ICE.

<https://www.fne.asso.fr/actualites/signez-l'initiative-citoyenne-europeenne-ice-pour-la-fin-des-pesticides-de-synthese-dans>

Environ **150 molécules organiques sont ciblées** - hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), pesticides, médicaments, hormones, conservateurs et biocides - ainsi que 17 métaux et 3 organo-étains.

Des suivis réalisés depuis 2015 ont révélé la présence de filtres-UV (résidus de crèmes solaires), à des niveaux pouvant atteindre plusieurs centaines ng/L.

Des suivis réalisés à l'été 2016 ont révélé des pics de présence de cuivre, durant la période estivale, ce métal étant utilisé comme **antifouling**.

Eaux pluviales

L'évaluation de l'empreinte en micropolluants (16 HAP, 100 pesticides et 17 métaux) montre la présence majoritaire de glyphosate et de métabolite du glyphosate, ainsi que de molécules à usage de biocides dans les produits de construction.

Eaux usées hospitalières

Les résultats d'une enquête sur les produits utilisés (médicaments, tensioactifs et biocides) au Pôle de Santé d'Arcachon (PSA) ainsi que des analyses chimiques, comparant les rejets hospitaliers et urbains, indiquent que les rejets hospitaliers ne sont pas spécifiques en termes de micropolluants par rapport aux rejets urbains.

Il ressort des enquêtes que la réduction à la source des résidus médicamenteux passe par une évolution des pratiques des professionnels de santé et le développement de l'éducation thérapeutique des patients. Aujourd'hui, on tend encore trop à opposer "préservation de l'environnement" et "préservation de la santé publique".

LES CONNAÎTRE POUR MIEUX AGIR

Mieux les connaître

Aujourd'hui, la réglementation recense plus de 110.000 molécules considérées comme "micropolluants", dont les sources sont multiples (eaux de pluie, eaux usées...) et dont la présence exerce une action toxique sur les organismes vivants, même à très faibles concentrations. Si certaines familles sont connues (pesticides, bisphénol A...), il y a **plusieurs centaines de molécules dont la connaissance doit être améliorée.**

Les séparer à la source

Tous les micropolluants n'étant pas entièrement dégradés dans les stations d'épuration, le plus rationnel serait de les séparer à la source (SMS), c'est-à-dire séparer les déchets très toxiques (exemple : l'urine représente 1 % des eaux usées mais 65 % de l'écotoxicité) pour en éliminer les micropolluants avant dilution dans les eaux usées.

Il faudra du temps avant que ce grave problème de pollution chimique soit réglé. Mieux connaître les risques liés à la dispersion de ces molécules dans la nature est certes essentiel, encore faudrait-il, ensuite, avoir la volonté de les interdire ou d'en contrôler l'usage. ■

Colette GOUANELLE
SEPANSO Gironde

Tempête de mousse dans le Golfe de Gascogne

Le 3 novembre 2019, l'association du contrôle de la qualité de l'air ATMO Nouvelle-Aquitaine informait les citoyens sur la situation anormale sur le littoral : *"Au cours de cet épisode tempétueux, la mer est déchaînée et des gerbes d'eau sont projetées dans l'air et emportées par le vent. Ce phénomène engendre la formation d'aérosols (fines particules en suspension)."*

Face à cette situation inquiétante quant à la qualité des embruns, deux militants de la SEPANSO Pyrénées-Atlantiques, Aymeric Bayle et Michel Botella, ont réalisé un prélèvement de mousses sur la Grande plage de Biarritz pour apprécier, une nouvelle fois, analyses à l'appui, la concentration en "micropolluants" dont des détergents pétrochimiques.

Cette situation n'est pas nouvelle, chaque tempête occasionne ces épisodes de mousses. En 1998, l'appel du "Collectif de soixante scientifiques pour des détergents sans danger pour l'environnement" dénonçait déjà le danger que fait courir, à la flore et à la faune aquatiques, la pollution par les phosphates des lessives, les "tensioactifs", tels les détergents pétrochimiques aux effets dévastateurs.

Ils expliquaient comment ces composés - agents émulsifiants, moussants et autres dispersants - qu'on retrouve dans les lessives, savons, shampoings, déodorants, dentifrices, finissent dans la mer, formant ces mousses brunâtres qui se retrouvent dans les embruns.

Les eaux littorales d'Aquitaine sont tellement saturées de tensioactifs que les citoyens ne peuvent que constater que **"la mer ne sent plus l'océan"**.

Les eaux des réseaux d'assainissement, polluées (entre autres) par ces détergents, dont le traitement est complexe et onéreux, traversent les stations de traitement des eaux usées (STEU), pour rejoindre directement les cours d'eau et la mer, comme lors de fortes pluies.

Or, la consigne du Ministère de la transition écologique (30 juin 2018) concernant l'analyse des micropolluants à l'entrée et à la sortie des STEU est difficilement applicable et les résultats ne sont pas publiés.

Pour la SEPANSO et sa fédération nationale France Nature Environnement (FNE), le Golfe de Gascogne pourrait devenir l'une des "zones mortes" qui ne cessent de se développer dans les eaux de la planète. Selon une étude parue en janvier 2018 dans *Science*, ces sites à faible teneur en oxygène ont été multipliés par dix au cours des cinquante dernières années. Cette situation fait l'objet d'une nouvelle alarme des scientifiques lors de la COP25 à Madrid.

C'est pourquoi la SEPANSO et FNE demandent en urgence le retrait du marché des détergents pétrochimiques, au même titre que ce qui est (enfin) engagé avec le retrait progressif du marché de matières plastiques pétrochimiques.

CC



Photo : Aymeric Bayle

PESTICIDES DANS LE BASSIN D'ARCACHON

Résultats du programme de surveillance des pesticides dans le Bassin d'Arcachon entre 2010 et 2017

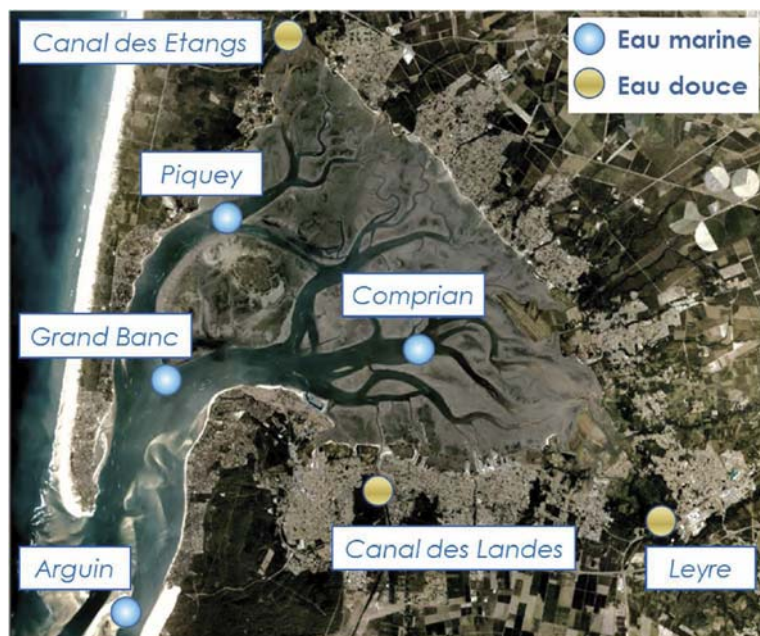
Le Bassin d'Arcachon est une baie semi-fermée soumise à la marée et dont 65 % de la surface émerge à marée basse. Cette baie communique avec l'océan par l'intermédiaire de "passes". Vers l'est, cette baie reçoit les eaux douces de L'Eyre dont le débit est important par rapport aux autres émissaires, tels que le canal des landes et le canal des étangs. De façon très schématique, les eaux internes à l'est, au fond du Bassin, vont être renouvelées par les eaux marines au bout de 20 à 30 jours alors qu'elles sont renouvelées au bout de 5 jours vers l'entrée du Bassin. Ainsi, un polluant chimique aura tendance à rester plus concentré dans la partie interne et cela d'autant plus par petit coefficient de marée et lorsque les vents viennent du secteur ouest.

Les pesticides dans le Bassin d'Arcachon provenant du principal tributaire (L'Eyre) et de tributaires mineurs sont suivis grâce au Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA), via son Réseau Pesticides ARcachon (REPAR), et au laboratoire Epoc (Université de Bordeaux) depuis 2010 en différents points : Arguin, Grand Banc, Piquey, Comprian, Leyre, canal des étangs et canal des landes (voir figure ci-contre).

Les résultats suivants sont extraits du rapport REPAR (N. Tapie, H. Buzinski, 23 janvier 2018). Les concentrations de plus d'une centaine de molécules chimiques de synthèse (pesticides) sont analysées une fois par mois en période hivernale, de novembre à mars, et deux fois par mois de mars à octobre. Donc, un très grand nombre de données, plus de 10.000 par an, sont obtenues à partir d'extractions et d'équipements ultra-précis (chromatographie gazeuse couplée et spectrométrie de masse) puisque les concentrations varient en général de quelques dizaines à quelques centaines de nanogrammes (ng) par litre.

Les résultats révèlent bien la dilution des pesticides au fur et à mesure que les eaux douces se mélangent aux eaux marines et que les stations sont proches de l'embouchure. Les concentrations totales de pesticides ne dépassent pas une centaine de nanogrammes par litre à Arguin alors que cette concentration peut dépasser 3.000 ng/L à l'embouchure de la Leyre. La forte variabilité des concentrations observées au niveau du site de Comprian est liée à de fortes périodes de dessalure des

Stations de mesure des pesticides
(une centaine de molécules mesurées par station)



eaux, dues à d'importants apports d'eau douce par la Leyre. Par exemple, sur la période de février/mars 2013, les apports en eau douce de la Leyre ont fait chuter la salinité sur le site de Comprian et ils ont contribué à faire monter la concentration totale en pesticides jusqu'à 2.900 ng/L (2,9 µg/L), inférieur au seuil d'alerte (PNEC) à 12 µg/L. Ces résultats confirment que la Leyre est le plus gros contributeur, que ce soit en terme de débit d'eau ou d'apport de pesticides. Le cycle mensuel et annuel visible sur le graphique ci-contre, avant le débouché de la Leyre dans le Bassin, est marqué par la présence d'un pic de contamination printanier entre mars et avril, qui correspond à l'épandage des pesticides, mais aussi d'un pic très marqué au milieu de l'hiver. Ce pic de contamination hivernale ne correspond à aucun épandage, mais coïncide avec des périodes pluvieuses de remontée de nappe phréatique et de crues. Ce phénomène illustre bien la persistance des pesticides du printemps à l'hiver. Ce graphique montre aussi des variations annuelles mais pas de diminution nette entre 2010 et 2016.

C'est le pesticide "métolachlore" et ses métabolites, issues principalement de la maïsiculture, qui dominent largement. Le métolachlore est rapidement dégradé en deux métabolites qui ont une demi-vie assez longue de 130 jours environ (demi-vie signifie que la moitié du produit est dégradée). Il s'agit du métolachlore-ESA (acide éthanesulfonique) et du métolachlore-OA (acide oxani-

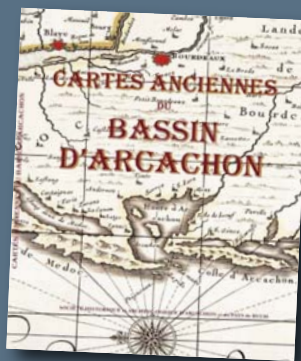
Concentration (ng.L⁻¹)

lique). Ces métabolites sont solubles et exportés vers le Bassin d'Arcachon.

Après les pesticides, les mieux représentés sont les métabolites de l'acétochlore, l'atrazine, le bentazone, l'isoproturon, le diuron, etc. L'une des autres caractéristiques de la contamination de l'intrabassin est la présence de molécules d'antifouling (herbicides, fongicides) détectées dans les eaux marines alors qu'elles sont absentes des eaux douces.

Ces résultats sont à rapprocher de l'étude de Nina Dagens (SIBA, 2012) sur les pratiques du monde agricole sur les bassins versants du Bassin d'Arcachon. Une enquête préparée par Bordeaux Sciences Agro a été réalisée à partir des coordonnées des agriculteurs obtenues auprès des administrations de la Gironde et des Landes et à partir des données des déclarations de la Politique Agricole Commune (PAC). Sur 106 exploitations contactées, 42 ont répondu à l'enquête.

En 2011, la surface agricole totale était de 30.000 ha environ, dont 70 % consacrée à la maïsiculture et 16 % aux légumes de plein champ et aux légumes-industrie (carottes, haricots, pois entre autres). Les quantités de pesticides répandues annuellement et extrapolées à partir



Cartes anciennes du Bassin d'Arcachon

L'ambition première de cet ouvrage est de montrer, à partir des cartes anciennes du Bassin d'Arcachon, l'évolution du trait de côte et des paysages, ainsi que le développement de l'occupation humaine du pays de Buch. Ce livre expose aussi les moyens, les méthodes et les instruments mis en place au travers des siècles pour parvenir aux relevés topographiques. De somptueuses cartes anciennes, abondantes en informations géographiques et en données humaines, ornées de dessins ou de détails décoratifs donnent à cet ouvrage une valeur esthétique que le lecteur pourra apprécier.

La connaissance du Bassin d'Arcachon, ainsi partagée, doit permettre de mieux l'apprécier et donc de mieux le partager.

La connaissance du Bassin d'Arcachon, ainsi partagée, doit permettre de mieux l'apprécier et donc de mieux le partager.

Format 24 x 32 cm - 192 pages - 36 €

Société Historique et Archéologique d'Arcachon - 51 cours Tartas, 33120 ARCACHON - Tél. 05.56.54.99.08 - societe-historique@shaapb.fr

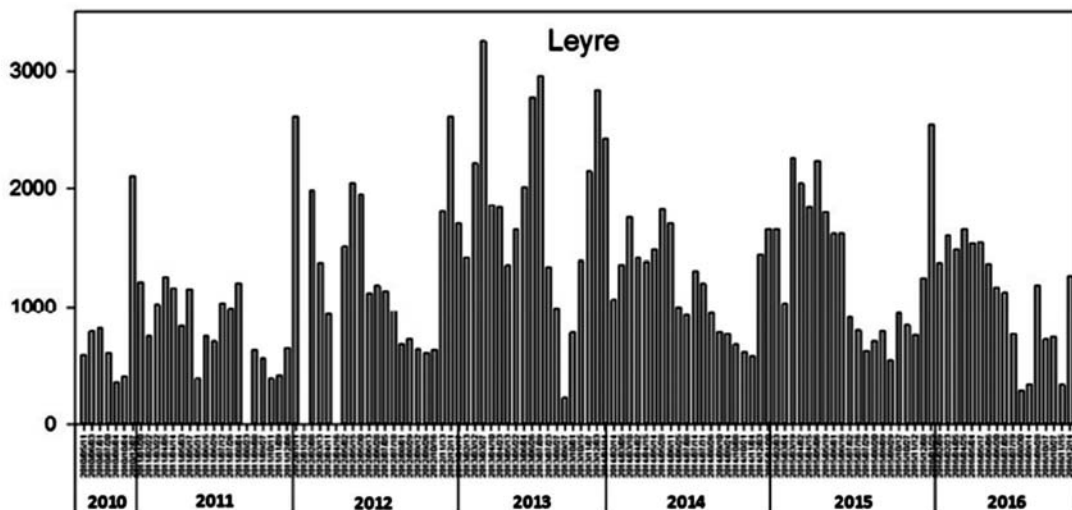
des 42 exploitations sont de l'ordre de 16 tonnes pour le métolachlore, 5 tonnes pour le glyphosate et 5 tonnes pour le bentazone, 3,5 tonnes pour l'acétochlore et plus de 100 tonnes pour le métam-sodium (nématocide non mobile et absent du Bassin d'Arcachon). Par comparaison, la quantité totale de pesticides utilisée chaque année par les communes est beaucoup plus faible et en général inférieure à la dizaine de kilogrammes, excepté pour le glyphosate (200 kg/an environ).

Depuis un ou deux ans, ces chiffres sont à revoir à la baisse puisque des communes visent le zéro pesticide.

Enfin, une étude de laboratoire et de terrain réalisée par l'Université de Bordeaux (laboratoire EPOC) montre que la disparition des zostères depuis 2005-2006 serait due à un effet cocktail combinant des températures élevées et des contaminants (pesticides notamment). Ces résultats ont été publiés dans une revue internationale, "Marine Pollution Bulletin", (Garnain et al., 2018). ■

Jean-Marie FROIDEFOND
SEPANSO Gironde

Variations mensuelles et annuelles des quantités totales de pesticides mesurées dans la Leyre avant son débouché dans le Bassin d'Arcachon



Références

- Dagens N. (2012). REPAR. Les pratiques phytosanitaires agricoles et non agricoles sur le Bassin d'Arcachon. SIBA, 73 p.
- Garnain P., Feurtet-Mazel A., Maury-Brachet R., Aubry I., Pierron F., Belles A., Budzinski H., Daffe G., Gonzalez P. (2018). Can pesticides, copper and seasonal water temperature explain the seagrass *Zostera noltii* decline in the Arcachon bay ? Elsevier, Marine Pollution Bulletin, 134, 66-74.
- Tapie N. et Budzinski H. (2018). REPAR. Quantification de la présence dans les eaux et bilan des années 2010-2016. Rapport du Réseau Pesticides du Bassin d'Arcachon. SIBA / Université Bordeaux, LPTC / EPOC, 27 p.



JUSQU'OUÏ IRONS-NOUS... ?

Augmentez l'offre et vous accroitrez la demande

Quatre nouveaux échangeurs autoroutiers pour "désenclaver" et "désengorger"...

Quelle cohérence avec les intentions affichées de lutte contre le changement climatique et l'appauvrissement de la biodiversité ?

Le 7 novembre 2019, le journal Sud-Ouest publiait : "Le préfet, le Département et le concessionnaire Vinci ont signé le protocole d'accord pour la réalisation de quatre échangeurs autoroutiers sur l'A64 et l'A641 d'ici quatre à cinq ans. (...) Ces nouveaux échangeurs ont pour objectif de **"désenclaver certaines zones du territoire et de désengorger certains axes urbains et périurbains comme la rocade paloise ou le centre d'Orthez"** indique le protocole."

Il s'agit de :

- deux demi-échangeurs, inscrits au Plan d'investissement autoroutier (PIA) à Orthez, dits "La Virginie" **A** et Caresse-Cassaber **B** (respectivement 9 et 13,5 millions d'euros) ;
- un échangeur et un demi-échangeur, hors PIA, au niveau de Pau-est Berlanne **C** et pour compléter la bretelle (Baro) **D** à Peyrehorade (respectivement 8,55 et 6 millions d'euros).

Le coût total estimé de l'investissement s'élève à 47 millions d'euros. Il sera financé à "plus de 60 % par Vinci Autoroutes" et à hauteur de 6,65 millions d'euros par le Département.

Le président du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques se dit très heureux.

De son côté, le Préfet renchérit : "Le défi de demain, c'est vraiment la mobilité et l'attractivité du territoire. Le contrat de plan État-Région doit être prorogé jusqu'en 2022. Et pourquoi pas, lancer demain une étude sur la prorogation du barreau sud du TGV. Il y a une grande harmonie sur les projets. Le territoire est exemplaire de ce point de vue là."

Satisfaction, financement attendu depuis longtemps, dénouement heureux, bref, tout y est. Précisons que, pour Orthez, nous sommes très favorables à la réouverture de l'échangeur de la Virginie à l'ouest qui évitera de construire une demi-rocade dans un bois classé Natura 2000. C'est bien le seul projet améliorant le bilan carbone.

Pour la SEPANSO Pyrénées-Atlantiques, quelques regrets : l'article de presse très conséquent, avec photos, ne donne pas le nombre d'hectares de terres agricoles ou de bois qui vont disparaître, l'article ne donne pas non plus le nombre de mètres cubes et de tonnes de matériaux nécessaires à ces aménagements, justifiant l'ouverture ou l'extension de gravières existantes comme à Bourdettes (à côté de Nay) avec trou de 27 mètres dans des prés riches de biodiversité, à quelques mètres du gave de Pau, d'une véloroute et à proximité d'habitations.

Quel fossé, pardon, quel gouffre entre les déclarations tonitruantes de nos édiles à "haut niveau, G7", les annonces, les intentions, les "grand-messes" afin de lutter contre le changement climatique, afin de lutter contre l'appauvrissement de la biodiversité, etc.

Les décisions de nos élus (qu'ils soient locaux ou nationaux) vont toujours dans le même sens : aménager, goudronner, bétonner pour, entre autres, gagner quelques précieuses minutes afin de rentrer plus vite chez soi, à son travail ou sur son lieu de vacances.

Rappelons que, dans les Pyrénées-Atlantiques, ce sont deux hectares en moyenne par jour qui sont grignotés sur les terres et, en France, c'est l'équivalent d'un département qui disparaît tous les sept ans pour réaliser des routes, des zones d'activité, des lotissements, des bretelles, des rocades, des terrains sportifs "emplastifiés" comme le stade des Bleuets à Pau, etc.

Quand allons-nous devenir raisonnables, quand allons-nous mettre en accord les discours, les annonces avec les décisions et la politique d'aménagement du territoire ?

Les fameux SCOT (Schémas de cohérence territoriale) nous avaient donné un espoir sur la gestion des espaces, sur les divers aménagements envisagés ; en fait, ce nouvel outil administratif apporte très peu en matière de protection (terres agricoles, espaces, biodiversité...). La compétition entre élus pour multiplier lotissements et zones artisanales paraît souvent grotesque.

La SEPANSO, qui œuvre depuis un demi-siècle dans le domaine de l'environnement et de l'écologie, continuera à défendre, à promouvoir, à aller devant les tribunaux afin de préserver notre Mère Nature en toutes ses composantes. ■

Alain ARRAOU,
Président SEPANSO Pyrénées-Atlantiques

POLLUTION DE L'ESTUAIRE PAR LA SOCIÉTÉ DES DOCKS ET PÉTROLES D'AMBÈS

Treize ans de procédure pour un résultat mitigé

Dans la nuit du 11 au 12 janvier 2007, survenait la plus considérable pollution par hydrocarbure qu'ait connu l'estuaire de la Gironde, ayant pour origine un site de stockage géré au quotidien par la société Les Docks des Pétroles d'Ambès ou DPA. En sa qualité d'opérateur, cette société anonyme cotée en bourse a pour missions d'assurer la sécurité, la lutte contre la pollution ou l'incendie et la maintenance du site.

Or, le fond du bac de la cuve n°1602, ayant une capacité de 15000 m³, s'est affaissé et le pétrole qu'il contenait s'est déversé d'abord dans un bassin de rétention, puis dans l'estuaire de la Gironde, la Garonne, la Dordogne et les jallès aux alentours. Une nappe d'hydrocarbure d'au moins 1 km de long et 5 mètres de large était observée. C'est donc près de 5 millions de litres de produit nocif qui submergea une zone d'une grande richesse écologique dont des sites classés Natura 2000.

Etonnamment, ce n'est pas cette société mais un riverain qui alertera les gendarmes de la brigade d'Ambès le 12 janvier 2007. Dans les jours qui ont suivi, la pollution a atteint Bassens, le pont d'Aquitaine, l'île de Patiras au nord de Blaye et, sur la Dordogne, des traces étaient visibles au niveau du pont de l'A10.

Au regard de la gravité de la pollution, une information judiciaire était aussitôt ouverte contre X le 18 janvier 2007 et des experts étaient rapidement désignés pour déterminer l'ampleur du sinistre et ses répercussions sur l'homme et l'environnement.

Quarante jours après cette importante pollution, le 26 février 2007, un nouveau sinistre était à déplorer. La présence de nombreuses galettes d'hydrocarbures et d'irisations en surface était relevée. Suite à la première pollution, une quantité importante d'hydrocarbures s'est accumulée dans un décanteur de la société SPBA. L'évacuation normale de ce décanteur avait été neutralisée. La société DPA n'a pas pris en compte cet élément conjugué aux fortes pluies, habituelles à cette époque de l'année. Ainsi, près de 60 m² d'hydrocarbures se déversaient encore dans le milieu naturel. Il est à remarquer que si les leçons de la précédente pollution n'avaient pas été tirées, les responsables du site s'étaient alors rappelé cette fois-ci de l'emploi de barrages flottants !

Il a fallu patienter pendant près de sept années d'instruction avant que la société Les Docks des Pétroles d'Ambès (DPA) et son Président directeur général de l'époque, soient mis en examen. Une longue bataille judiciaire avait suivi, DPA étant d'abord relaxé par le Tribunal correctionnel de Bordeaux en 2014. La cour d'appel avait ensuite reconnu une "faute d'imprudence" sans juger recevables les demandes en dommages et intérêts des parties civiles.

En 2018, la Cour de cassation avait cassé cet arrêt, renvoyant à la cour d'appel le soin de fixer les indemnités. Ce que cette dernière a fait le 26 septembre 2019, les estimant à 130.000 euros, à verser à la commune de Macau et à trois associations de protection de la nature et de l'environnement : l'ASPAS, la LPO et la SEPANSO.

Treize années de procédure pour aboutir à un résultat mitigé. Une grosse déception tout d'abord : DPA n'a finalement écopé d'aucune sanction pénale. Mais un motif de satisfaction tout de même, grâce à l'action des parties civiles qui n'ont rien lâché dans cette affaire, concernant la définition de la réparation des atteintes environnementales.

Les associations de protection de la nature et de l'environnement se battent depuis vingt ans pour que celle-ci soit établie sur des bases juridiques claires. Il convient de rendre hommage à la cour d'appel qui a produit un arrêt très bien rédigé sur cette question, distinguant deux chefs de préjudice :

- au plan matériel : ce n'est pas parce que la nature n'est pas dans le commerce qu'elle n'a pas de valeur ; le tribunal a chiffré le préjudice matériel en fixant un prix en fonction des atteintes (ex : 50 euros par mètre cube d'hydrocarbures déversés, 70 euros par oiseau touché par la pollution...);
- au plan moral, en considérant également l'atteinte portée aux intérêts défendus par les associations comme la SEPANSO et à leur action (tout le travail des militants bénévoles).

Aujourd'hui, la société DPA poursuit ses activités, sans doute plus étroitement surveillée par la DREAL, et en tout les cas par nos associations ! ■

KE

Philippe Coudray, auteur bordelais de BD, peintre et illustrateur, se rappelle son enfance en Tunisie et les myriades d'oiseaux hivernants qu'il y observait. Il se demande pourquoi on ne voit plus autant d'oiseaux aujourd'hui sur le site du Bassin d'Arcachon, où les milieux sont comparables à ceux qu'il a connus en Tunisie. Si les causes de cette raréfaction sont certainement multifactorielles (destruction des habitats, insecticides...) et pas seulement imputables à la chasse, ce sont les activités humaines qui en sont responsables et la sixième grande extinction de masse est bel et bien en cours... Malheureusement, le Bassin d'Arcachon n'est pas près de devenir une réserve naturelle comme le souhaiterait l'auteur de ces souvenirs et du dessin de la page de couverture.

SOUVENIRS DE TUNISIE

Etant enfant, j'ai passé avec ma famille quatre ans en Tunisie, entre l'âge de dix et quatorze ans, de 1970 à 1974.

Àcette époque, les femmes y étaient plus libres qu'aujourd'hui et les chasseurs fort peu nombreux. En effet, seuls les coopérants étrangers, comme mon père, avaient les moyens de s'acheter un fusil. Mon père chassa quelques années dans ce pays avant de reposer son arme une fois revenu en France. Il y poursuivit essentiellement le sanglier, le "perdreau", en réalité la perdrix gabra, une espèce proche de la perdrix rouge présente en Afrique du Nord et en Corse, la caille et les canards. Le tout avec très peu de succès, étant particulièrement maladroit et distrait sur le terrain.

La Tunisie se situe sur un des principaux trajets migratoires des oiseaux entre l'Europe et l'Afrique. En effet, ces derniers survolent l'Italie, la Sicile et, depuis cette île, atteignent le cap Bon en Tunisie, ne traversant que 142 kilomètres au-dessus de la mer. Ce trajet migratoire se nomme la route centrale, la route orientale passant de la Grèce à la Turquie (en survolant de nombreuses îles rapprochées) et la route occidentale de l'Espagne au Maroc (15 km au-dessus de l'eau).

La Tunisie peut ainsi être comparée avec l'Aquitaine, qui constitue l'un des trois principaux axes migratoires.

A cette époque, la Tunisie était (j'ignore ce qu'il en est aujourd'hui) couverte de nombreux marécages, petits lacs et lagunes. Ce qui renforce le parallèle avec l'Aquitaine, dont la côte propose de nombreux lacs et bien entendu le Bassin d'Arcachon.

Ce qui m'a frappé à cette époque en Tunisie, c'est la densité d'oiseaux aquatiques présents en hiver sur tous ces points d'eau. Le moindre lac recensait jusqu'à plusieurs centaines de milliers de canards et d'oies, à perte de vue. Le moindre marécage, en bord de route ou derrière un cordon de dunes, était rempli à satiété de limicoles de toutes sortes, ces petits échassiers au vol rapide. On y trouvait également des flamants roses, dont des flamants nains d'Afrique, des glaréoles, des oedicnèmes criards et,

dans les lagunes, des vols denses de sternes naines qui nichaient au sol et nous entouraient de leurs nuées. Sans parler bien sûr des hérons, aigrettes et cigognes.

Nous avons assisté une fois à l'arrivée d'une migration d'hirondelles de cheminée qui arrivaient directement de la mer en nombre impressionnant, à deux mètres au-dessus de l'eau. Ce nuage d'hirondelles n'en finissait pas.

L'objet de ces souvenirs est de faire un rapprochement avec notre région à presque cinquante ans d'écart. Bien que l'Aquitaine soit un couloir migratoire important et offre, en particulier avec le Bassin d'Arcachon, des lieux de repos et de nourrissage pour les oiseaux d'eau, la profusion observée en Tunisie dans les années 70 n'existe pas chez nous. Au premier regard, la plupart de nos plans d'eau apparaissent vides, même s'ils ne le sont pas tout-à-fait.

Bien que les causes de cette présence minimaliste d'oiseaux soient vraisemblablement multiples, je ne peux m'empêcher de me poser la question de l'impact de la chasse. Je rappelle qu'à cette époque, en Tunisie, la chasse était réduite à un phénomène anecdotique.

Certes, le nombre d'oiseaux tués ne peut expliquer à lui seul une différence aussi importante de quantité d'individus. Je pense plutôt à un impact plus indirect de la chasse, difficile à évaluer : le dérangement et le stress.

Nous avons la chance d'avoir en Aquitaine un site exceptionnel, unique en Europe, qui est le Bassin d'Arcachon. Ce bassin, accueillant des migrateurs au-delà de l'Europe, ne nous appartient pas vraiment : il appartient à l'Europe. Il me paraît personnellement indispensable d'en faire une réserve naturelle intégrale. Alors, peut-être, des densités d'oiseaux comme celles de la Tunisie d'antan enchanteront à nouveau notre région. ■

Philippe COUDRAY



PREMIERS RÉSULTATS D'UN SUIVI DE LA FRÉQUENTATION

dans la Réserve Naturelle Nationale de l'étang de Cousseau

Afin d'analyser la fréquentation de la Réserve Naturelle Nationale de l'étang de Cousseau par le public, ainsi que l'attrait de la nouvelle tour "Galip", trois écompteurs, financés par le Conservatoire du Littoral, ont été installés fin juin 2019.

Un écompteur a été placé à chacune des deux entrées de la réserve. Ils permettent de mesurer les entrées et les sorties du public puisqu'ils peuvent discerner le sens de passage. Le troisième écompteur a été installé sur le chemin d'accès de la nouvelle tour "Galip", afin d'en mesurer la fréquentation, comme cela nous avait été demandé lors de l'enquête publique.

Auparavant la fréquentation annuelle était estimée par comptage manuel des visiteurs, de passage ou accueillis, lors des accueils postés au belvédère auxquels nous ajoutons les participants aux visites guidées.

Ces observations étaient réelles et ne pouvaient pas subir de biais technique d'enregistrement mais elles n'étaient pas continues dans le temps. Les écompteurs permettent, à présent, d'avoir un indice de fréquentation à tout moment et sur le long terme.

Durant les deux mois d'été, l'équipe de la réserve a comptabilisé manuellement un total de 9.075 visiteurs. Sur la même période, les écompteurs en ont comptabilisé 12.551. Sur ces deux mois, où nous sommes les plus présents en sensibilisation du public, nous avons observé 72 % de la fréquentation réelle.

Que dire de la période hivernale où l'équipe de la réserve est bien occupée par la gestion du site ?

Passée la période estivale, la fréquentation de la réserve évolue. Elle baisse, mais reste forte pendant les beaux jours et se concentre sur les week-ends.

Durant septembre et octobre, les écompteurs ont enregistré 4.212 visiteurs. Durant cette même période, lors des accueils postés et visites guidées, nous n'avons comptabilisé manuellement que 506 visiteurs. Comme nous le voyons ici, en dehors des périodes de sensibilisation journalières, nous descendons donc à un indice de fréquentation qui ne représente que 12 % de la réalité. Ces nouveaux outils vont donc nous apporter des renseignements très précieux, notamment sur la fréquentation hivernale !



Qu'en est-il des heures de fréquentation ?

Les écompteurs fournissent aussi des données par tranches horaires.

Sur la période estivale, on observe un pic d'entrée sur la tranche horaire de 11h à 12h et un autre sur celle de 15h à 16h. Ceci correspond exactement aux nouveaux horaires d'accueil posté que nous avons calés pour 2019 (10h-13h/15h-18h). L'accueil posté est donc vraiment bien adapté aux heures d'affluence sur la réserve.

A l'analyse, il semble que, globalement, les visiteurs restent environ une heure sur la réserve, probablement le temps de faire la boucle.

Comment les visiteurs visitent-ils la Réserve naturelle de l'étang de Cousseau ?

L'entrée de Lespéron est clairement la plus utilisée avec 87,7 % des entrées. De plus, il sort 1,5 fois plus de visiteurs par Règue Verte qu'il n'en rentre par cette entrée. Ce qui indique donc qu'au moins 10 % des visiteurs totaux font la boucle complète sur la réserve, en entrant par Lespéron et en ressortant par Règue Verte.

Et le "Galip" dans tout ça ?

Sur la période de juillet et août, 3.613 visiteurs sont passés devant l'écompteur, soit 29 % des visiteurs totaux. Et sur la période de septembre et octobre, 1.211 visiteurs sur un total de 4.212, soit exactement le même pourcentage.

A ce jour, alors que cet équipement est nouveau, seulement un tiers des visiteurs passe par le "Galip". La future signalétique permettra d'inciter plus de personnes à utiliser ce point de vue panoramique exceptionnel de la réserve. ■

Vincent ROCHETEAU

Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin

CHANTIER PARTICIPATIF AUTOMNAL

Le dimanche 6 octobre 2019, 24 volontaires sont venus nettoyer une des deux Zones de Protection Intégrale (ZPI) de la Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin, accompagnés d'un garde.



Durant cette journée, petits et grands ont eu le privilège de pénétrer au "cœur de la réserve", habituellement interdit d'accès au public.

Ce chantier nature ne peut être organisé que durant la saison automnale. En effet, en hiver, la météo est bien trop incertaine ! Au printemps, les oiseaux nidifient et élèvent leurs petits. Enfin, l'été, des centaines voire des milliers de plaisanciers débarquent chaque jour sur la réserve pour profiter de la plage et du paysage. A cette période, la tentation serait trop grande de pénétrer en zone de protection intégrale. Cela serait alors préjudiciable pour le milieu et les animaux s'y abritant : piétinement de la végétation, érosion des dunes, dérangement des espèces animales, etc.

Cette année encore, les bénévoles ont pu remarquer, et ce dès les premières minutes, que la journée s'annoncerait harassante et la tâche ardue. En effet, de nombreux déchets en plastique, souvent liés à l'ostréiculture et pouvant persister dans le milieu naturel plus de 500 ans, jonchaient la laisse de mer et les dunes : bouées, filets, bouteilles en verre et en plastique, tongues, poches maillées en plastique pour contenir les huîtres, collecteurs, etc.

En définitive, le chaland de la réserve fut vite rempli de déchets. Ces derniers furent ensuite ramenés à terre.

Cette opération de ramassage des déchets est reconduite chaque année grâce au soutien financier du Conseil Départemental de la Gironde. ■

Céline GIRARDEAU GUEVARA

Réserve Naturelle Nationale des marais de Bruges

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION

La procédure se poursuit concernant la création du périmètre de protection de la Réserve Naturelle Nationale des marais de Bruges qui devrait couvrir une surface de 197 ha. L'enquête publique s'est déroulée du 20 mai au 21 juin 2019. Les contributions étaient, à l'exception de celle d'un riverain, favorables à la création du périmètre. Le commissaire-enquêteur a rendu un avis favorable.

Le 7 octobre 2019, le conseil municipal de Bordeaux a adopté à l'unanimité l'intégration des prairies humides au nord de la réserve écologique de Barails dans le périmètre de protection (les communes de Blanquefort et de Bruges avaient déjà adopté l'intégration des parcelles situées sur leur territoire).

Les prairies de la réserve écologique situées à l'extrémité est de la vallée des jalles font partie intégrante de ce vaste corridor écologique. Elles abritent une riche biodiversité dont une importante station d'Orchis à fleurs lâches *Orchis laxiflora* et des couples de Pies-grièches écorcheurs *Lanius collurio*.

PLAN DE GESTION 2019-2028

Le plan de gestion de la réserve a été présenté au Comité consultatif et au Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN). Ce document, qui a nécessité une importante implication du personnel durant plusieurs années, est un outil de travail très complet qui dresse en particulier un bilan du dernier plan de gestion, fait un état des connaissances et, surtout, fixe les orientations de gestion pour les années à venir. Nous tenons à remercier les personnes qui nous ont accompagnés dans ce travail et plus particulièrement Alexandre Dumaitre (DREAL) et Fabienne Benest (CSRPN).

(*) Laisse de mer : débris naturels et non naturels laissés par la mer sur les plages.

Réserve Naturelle Nationale de l'étang de La Mazière

MALLE "POLLI"

Malle pédagogique de découverte des insectes et des pollinisateurs, cette ruche a été conçue et réalisée par l'animateur nature de la SEPANLOG pour sensibiliser les scolaires et le grand public aux différentes espèces, souvent méconnues et si essentielles aux écosystèmes.



BIENVENUE À HÉLÈNE

Hélène Goossens, qui vient de succéder à Dimitri Delorme au poste de garde-animatrice de la Réserve Naturelle Nationale des marais de Bruges, n'est pas une inconnue pour la SEPANLOG. Elle a en effet été guide bénévole à la Réserve Naturelle Nationale de l'étang de Cousseau durant l'été 2007.



Avant de revenir sur ses terres natales, elle a acquis une solide expérience professionnelle au sein de diverses associations naturalistes en Ile-de-France (CORIF et LPO), puis en Deux-Sèvres (GODS) et, dernièrement, dans une autre réserve du sud de la France, la Réserve Naturelle Nationale du Bagnas.

Nous souhaitons bonne chance à Dimitri pour la réalisation de ses projets à venir et bon courage à Hélène qui va devoir gérer de nombreux dossiers. ■

Pratique et robuste, cette ruche sur roulettes se déplace aussi bien en classe que sur les stands et contient dans ses compartiments de nombreux outils pédagogiques conçus et adaptés en fonction des niveaux ; de la maternelle au collège, chacun y trouve son compte :

- une exposition de photos (13 cadres à miel recto-verso présentant des pollinisateurs) accompagnées d'un texte explicatif et d'annotations pour identifier l'insecte,
- un jeu de cartes adapté à l'apiculture et aux insectes (pédagogique et fait maison),
- des "memory" photos et bois sur les silhouettes d'insectes,
- des puzzles anatomiques de fleur, Lucane cerf-volant et Paon du jour,
- une maquette de fleur,
- des coloriages d'insectes,
- des livres, BD, brochures sur les insectes,
- un classeur pour les enseignants regroupant des documents pour stand grand public et des dizaines d'activités à faire en classe, de la maternelle au collège,
- un DVD sur les pollinisateurs,
- des figurines sur le cycle de vie des insectes,
- des jeux de dominos "insectes symétriques",
- deux jeux de plateau recto-verso : jeu

de l'oie version pollinisateurs avec des fiches de jeu et jeu du lynx adapté aux insectes,

- un diaporama sur les insectes pollinisateurs,
- une clé USB contenant tous les documents de la malle, utilisables gratuitement par les enseignants.

Au travers d'une ou plusieurs animations, l'animateur nature Julien Roi propose des projets pédagogiques à l'année avec les scolaires, en complément de sorties naturalistes. Les sorties sur le terrain sont alors le point d'orgue du projet, permettant aux élèves de mettre en pratique leurs connaissances acquises grâce à la malle « POLLI ».

Pour compléter les volets pédagogiques, une page Internet a été réalisée, destinée au grand public, regroupant de nombreuses informations sur les pollinisateurs :

www.sepanlog.org/pollinisateurs

Vous y trouverez des documents d'identification, des plans de refuges à insectes, des idées et des conseils pour aménager votre jardin en faveur de la biodiversité.

Une initiative d'ores-et-déjà plébiscitée par les enseignants du Lot-et-Garonne puisque le planning 2020 des animations scolaires affiche complet ! ■

La
SEPANSO
fête ses
50 ans



CONCOURS PHOTO

La biodiversité en Aquitaine

Le concours photo des 50 ans de la SEPANSO s'est déroulé du 15 juin au 15 août 2019. Félicitations aux douze lauréats, dont les clichés se sont distingués parmi plus de 700 photographies. Merci à tous pour votre participation.

Les photos gagnantes donneront lieu à une exposition itinérante, qui se dévoilera au début de l'année.

CATÉGORIE FAUNE



CATÉGORIE FLORE



CATÉGORIE PAYSAGES



CATÉGORIE MACROPHOTOGRAPHIE



La SEPANSO remercie chaleureusement les membres du jury, ainsi que les organismes, associations et commerces partenaires qui ont offert cadeaux et lots au gagnants, pour leur participation et le soutien qu'ils ont apporté à l'organisation de ce concours.

Retrouvez toutes les informations, les clichés et les noms des gagnants sur <https://sepanso50ans.fr>

Partenaires cadeaux :



Participation au jury :

